

SERVICES AUX AUTOCHTONES CANADA

États financiers pour l'exercice s'étant terminé le 31 mars 2018 (non vérifiés)

La responsabilité de l'intégrité et de l'objectivité des états financiers ci-joints pour la période du 30 novembre 2017 au 31 mars 2018 et de tous les renseignements qui y figurent incombe à la direction des Services aux Autochtones Canada (SAC). Ces états financiers ont été préparés par la direction à partir des politiques comptables du gouvernement, lesquelles s'appuient sur les normes comptables canadiennes du secteur public.

La direction est responsable de l'intégrité et de l'objectivité des données présentées dans ces états financiers. Certains renseignements présentés dans les états financiers sont fondés sur les meilleures estimations et le jugement de la direction, compte tenu de l'importance relative des postes en question. Pour s'acquitter de ses obligations au chapitre de la comptabilité et de la présentation des rapports, la direction tient des comptes qui permettent l'enregistrement centralisé des opérations financières de SAC. Les renseignements financiers présentés aux fins de l'établissement des Comptes publics du Canada concordent avec ces états financiers.

Il incombe aussi à la direction de tenir un système efficace de contrôle interne en matière de rapports financiers conçus pour donner une assurance raisonnable que l'information financière est fiable, que les actifs sont protégés et que les opérations sont autorisées et enregistrées adéquatement, conformément à la *Loi sur la gestion des finances publiques* et à d'autres lois, règlements, autorisations et politiques applicables.

La direction veille également à assurer l'objectivité et l'intégrité des données figurant dans ses états financiers en choisissant soigneusement des employés qualifiés et en assurant leur formation et leur perfectionnement, en prenant des dispositions pour assurer une répartition appropriée des responsabilités, en établissant des programmes de communication pour faire en sorte que tous les membres de SAC sont au fait des règlements, des politiques, des normes et des pouvoirs de la direction et en procédant tous les ans à une évaluation fondée sur le risque de l'efficacité du système de contrôle interne en matière de rapports financiers.

Le système de contrôle interne en matière de rapports financiers est conçu pour atténuer les risques à un niveau raisonnable fondé sur un processus continu qui vise à identifier les risques clés, à évaluer l'efficacité des contrôles clés associés, et à apporter les ajustements nécessaires.

La direction reconnaît que le processus de transition associé à la création d'un nouveau ministère et la fusion de mandats de différentes organisations accroît le risque en matière d'information financière, mais la direction est convaincue que le système de contrôle interne à l'égard de l'information financière est suffisant pour fournir une assurance raisonnable que les informations financières figurant dans ces états sont fiables.

Une évaluation fondée sur le risque du système de contrôle interne en matière de rapports financiers pour la période se terminant du 30 novembre 2017 au 31 mars 2018 a été réalisée conformément à la *Politique sur la gestion financière* du Conseil du Trésor, et ses résultats ainsi que les plans d'action qui en découlent sont résumés en annexe.

L'efficacité et le caractère adéquat du système de contrôle interne de SAC sont examinés dans le cadre du travail effectué par le personnel de l'audit interne, qui procède à des audits périodiques de différents secteurs opérationnels de SAC, et par le comité ministériel de vérification, qui surveille les responsabilités de la direction de maintenir des systèmes de contrôles adéquats et la qualité des rapports financiers et qui recommande les états financiers au Sous-ministre.

Les états financiers de SAC n'ont pas fait l'objet d'un audit.

Jean-François Tremblay a signé l'original

Jean-François Tremblay
Sous-ministre

Gatineau, Canada
30 août 2018

Paul Thoppil a signé l'original

Paul Thoppil, CPA, CA
Dirigeant principal des finances,
des résultats et de l'exécution

SERVICES AUX AUTOCHTONES CANADA

État de la situation financière (*non audité*)

au 31 mars 2018

(en milliers de dollars)

	2018
Passifs	
Créditeurs et charges à payer (note 4)	972 986
Indemnités de vacances et congés compensatoires	18 793
Autres passifs (note 5)	46 613
Comptes en fiducie (note 6)	645 942
Passifs éventuels (note 7)	196 518
Avantages sociaux futurs (note 8)	16 484
Revenus reportés	112
Total des passifs bruts	1 897 448
Passifs détenus pour le compte du gouvernement	
Revenus reportés	(112)
Total des passifs détenus pour le compte du gouvernement	(112)
Total des passifs nets	1 897 336
Actifs financiers	
Montant à recevoir du Trésor	1 547 679
Débiteurs et avances (note 9)	104 658
Prêts et intérêts à recevoir (note 10)	1 893
Total des actifs financiers bruts	1 654 230
Actifs financiers détenus pour le compte du gouvernement	
Débiteurs et avances	(40 645)
Prêts et intérêts à recevoir (note 10)	(1 893)
Total des actifs financiers détenus pour le compte du gouvernement	(42 538)
Total des actifs financiers nets	1 611 692
Dette nette ministérielle	285 644
Actifs non financiers	
Immobilisations corporelles (note 11)	28 072
Total des actifs non financiers	28 072
Situation financière nette ministérielle	(257 572)

Obligations contractuelles (note 12)

Les notes complémentaires font partie intégrante de ces états financiers.

Jean-François Tremblay a signé l'original

Jean-François Tremblay
Sous-ministre

Gatineau, Canada
30 août 2018

Paul Thoppil a signé l'original

Paul Thoppil, CPA, CA
Dirigeant principal des finances,
des résultats et de l'exécution

SERVICES AUX AUTOCHTONES CANADA

État des résultats et de la situation financière nette ministérielle (*non audité*)

Pour la période du 30 novembre 2017 au 31 mars 2018

(en milliers de dollars)

2018

Charges	
Les gens	1 853 000
Les terres et l'économie	1 212 510
Les soins de santé pour les Premières Nations et les Inuits	1 211 402
Le gouvernement	235 417
Services internes	25 841
Charges engagées pour le compte du gouvernement	1 112
Total des charges	4 539 282
Revenus	
Services de nature non réglementaire	7 901
Intérêts	163
Divers	106
Location et utilisation des propriétés publiques	23
Revenus gagnés pour le compte du gouvernement	(223)
Total des revenus	7 970
Coût de fonctionnement net avant le financement du gouvernement et les transferts	4 531 312
Financement du gouvernement et transferts	
Encaisse nette fournie par le gouvernement	1 732 870
Variation des montants à recevoir du Trésor	1 547 679
Services fournis gratuitement par d'autres ministères (note 13a)	29 836
Transfert d'actifs et de passifs d'Affaires Autochtones et du Nord Canada (note 14)	966 470
Transfert d'actifs et de passifs de Santé Canada (note 14)	(3 110)
Transfert d'actifs et de passifs à d'autres ministères du gouvernement	(5)
Coût de fonctionnement net après le financement du gouvernement et les transferts	257 572
Situation financière nette ministérielle – début de l'exercice	-
Situation financière nette ministérielle – fin de l'exercice	(257 572)

Information sectorielle (note 15)

Les notes complémentaires font partie intégrante de ces états financiers.

SERVICES AUX AUTOCHTONES CANADA

État de la variation de la dette nette ministérielle (*non audité*)

Pour la période du 30 novembre 2017 au 31 mars 2018

(en milliers de dollars)

2018

Coût de fonctionnement net après le financement du gouvernement et les transferts	257 572
Variation due aux immobilisations corporelles	
Acquisition d'immobilisations corporelles (note 11)	2 364
Amortissement des immobilisations corporelles (note 11)	(1 797)
Produit de l'aliénation d'immobilisations corporelles	(65)
Gain sur l'aliénation d'immobilisations corporelles	60
Transfert des immobilisations corporelles d'Affaires Autochtones et du Nord Canada (note 14)	19 944
Transfert des immobilisations corporelles de Santé Canada (note 14)	7 571
Transfert des immobilisations corporelles à d'autres ministères et organismes gouvernementaux	(5)
Total de la variation due aux immobilisations corporelles	28 072
Augmentation de la dette nette ministérielle	285 644
Dette nette ministérielle – début de l'exercice	-
Dette nette ministérielle – fin de l'exercice	285 644

Les notes complémentaires font partie intégrante de ces états financiers.

SERVICES AUX AUTOCHTONES CANADA
État des flux de trésorerie (*non audité*)
Pour la période du 30 novembre 2017 au 31 mars 2018
(en milliers de dollars)

2018

Activités de fonctionnement

Coût de fonctionnement net avant le financement du gouvernement et les transferts **4 531 312**

Éléments n'affectant pas l'encaisse :

Amortissement des immobilisations corporelles (note 11) (1 797)
Gain sur l'aliénation d'immobilisations corporelles 60
Services fournis gratuitement par d'autres ministères (note 13a) (29 836)

Variations de l'état de la situation financière :

Augmentation des passifs (1 897 336)
Augmentation des débiteurs et avances 64 013
Transfert d'actifs et de passifs d'Affaires Autochtones et du Nord Canada (note 14) (946 526)
Transfert d'actifs et de passifs de Santé Canada (note 14) 10 681

Encaisse utilisée pour les activités de fonctionnement **1 730 571**

Activités d'investissement en immobilisations

Acquisition d'immobilisations corporelles (note 11) 2 364
Produit de l'aliénation d'immobilisations corporelles (65)

Encaisse utilisée par les activités d'investissement en immobilisations **2 299**

Encaisse nette fournie par le gouvernement du Canada **1 732 870**

Les notes complémentaires font partie intégrante de ces états financiers.

Notes relatives aux états financiers (*non audités*)

SERVICES AUX AUTOCHTONES CANADA

Notes relatives aux états financiers (*non audités*)

Pour la période du 30 novembre 2017 au 31 mars 2018

1. Pouvoirs et objectifs

En août 2017, le Premier Ministre a annoncé la dissolution d'Affaires Autochtones et du Nord Canada (AANC) et la création de deux nouveaux ministères : Services aux Autochtones Canada (SAC) et Relations Couronne-Autochtones et Affaires du Nord Canada (RCAANC). Conformément au décret C.P. 2017-1464 daté du 29 novembre 2017, le ministère de Services aux Autochtones Canada (SAC) a été créé et ajouté en tant que ministère dans Annexe I.1 de la *Loi sur la gestion des finances publiques* et se rapporte au sein du ministre des Services aux autochtones.

Le 30 novembre 2017, le Décret C.P. 2017-1465:

- a) a transféré, de Santé Canada à SAC, le contrôle et la supervision du secteur de la Santé des Premières Nations et des Inuits; et
- b) a transféré, d'Affaires Autochtones et du Nord Canada à SAC, le contrôle et la supervision du :
 - i. Secteur des Programmes et des Partenariats en matière d'éducation et de développement social; et
 - ii. Secteur des Opérations régionales

SAC soutient les peuples autochtones du Canada (Premières Nations, Inuits et Métis) dans leurs efforts pour :

- Améliorer leur qualité de vie;
- Soutenir un service de grande qualité aux peuples autochtones; et
- Faciliter la transition vers l'auto-détermination dans tous les secteurs.

Les priorités et rapports sont alignés autour des résultats stratégiques suivants :

- a) **Soins de santé des Premières Nations et des Inuits** – Les personnes et les collectivités des Premières Nations et des Inuits reçoivent les services de santé et les prestations qui répondent à leurs besoins afin d'améliorer leur condition de santé.
- b) **Les gens**– Le bien-être des personnes, des familles et des collectivités des Premières Nations et des Inuits.
- c) **Les terres et l'économie**– Participation complète des personnes et des collectivités des Premières Nations, des Métis, des Indiens non-inscrits et des Inuits dans l'économie.
- d) **Le gouvernement** – Soutenir la bonne gestion des droits et intérêts des peuples autochtones.

2. Sommaire des principales conventions comptables

Ces états financiers ont été préparés conformément aux conventions comptables du ministère énoncées ci-après, lesquelles s'appuient sur les normes comptables canadiennes pour le secteur public. La présentation et les résultats qui découlent des conventions comptables énoncées ne donnent lieu à aucune différence importante par rapport aux normes comptables pour le secteur public.

Notes relatives aux états financiers (*non audités*)

Les principales conventions comptables sont les suivantes :

a) Autorisations parlementaires

SAC est financé par le gouvernement du Canada au moyen d'autorisations parlementaires. La présentation des autorisations consenties à SAC ne correspond pas à la présentation des rapports financiers selon les principes comptables généralement reconnus étant donné que les autorisations sont fondées, dans une large mesure, sur les besoins de trésorerie. Par conséquent, les éléments comptabilisés dans l'État des résultats et de la situation financière nette ministérielle ainsi que dans l'État de la situation financière ne sont pas nécessairement les mêmes que ceux qui sont prévus par les autorisations parlementaires. La note 3 présente un rapprochement entre les deux méthodes de présentation des rapports financiers.

Aucun résultat prévu n'est fournis dans l'État des résultats et de la situation financière nette ministérielle étant donné qu'aucun Plan ministériel n'a été préparé pour SAC en 2017-2018.

b) Encaisse nette fournie par le gouvernement

SAC fonctionne au moyen du Trésor, qui est administré par le Receveur général du Canada. La totalité de l'encaisse reçue par SAC est déposée au Trésor, et tous les décaissements faits par SAC sont prélevés sur le Trésor. L'encaisse nette fournie par le gouvernement est la différence entre toutes les entrées et les sorties de fonds, y compris les opérations entre les ministères au sein du gouvernement fédéral.

c) Le montant à recevoir ou à verser au Trésor

Le montant à recevoir ou à verser au Trésor découle d'un écart temporaire entre le moment où une opération affecte les autorisations et le moment où elle est traitée par le Trésor. Le montant à recevoir du Trésor correspond au montant net de l'encaisse que SAC a le droit de prélever du Trésor sans aucune autre affectation d'autorisation pour s'acquitter de ses passifs.

d) Revenus

Les revenus sont comptabilisés selon la méthode de la comptabilité d'exercice :

- Les revenus provenant de droits réglementaires sont constatés dans les comptes en fonction des services fournis au cours de l'exercice.
- Les revenus reportés se composent des montants reçus à l'avance pour la livraison de biens et la prestation de services qui seront reconnus à titre de revenus dans un exercice ultérieur où ils sont gagnés.
- Les autres revenus sont constatés dans l'exercice où s'est produit l'évènement qui a donné lieu aux revenus.
- Les revenus qui ne sont pas disponibles à être dépenser à nouveau ne peuvent pas servir à acquitter les passifs de SAC. Bien que l'on s'attende à ce que le Sous-ministre maintienne le contrôle comptable, il n'a pas l'autorité sur la disposition des revenus non disponibles à dépenser à nouveau. Par conséquent, les revenus non disponibles à

Notes relatives aux états financiers (*non audités*)

dépenser à nouveau sont considérés comme étant gagnés pour le compte du gouvernement du Canada et sont donc présentés en réduction du montant brut des revenus de SAC.

e) *Charges*

Les charges sont comptabilisées selon la méthode de la comptabilité d'exercice :

- Les paiements de transfert sont passés en charges lorsque le transfert est autorisé et que le bénéficiaire répond aux critères d'admissibilité ou aux droits établis dans le cadre du programme de paiements de transfert. En ce qui concerne les paiements de transfert ne faisant pas partie d'un programme existant, les paiements de transfert sont comptabilisés comme charges lorsque le gouvernement annonce la décision d'effectuer un transfert ponctuel, dans la mesure où le Parlement a approuvé la loi habilitante ou l'autorisation de paiement avant que les états financiers consolidés ne soient achevés. Les paiements de transfert, qui deviennent remboursables lorsque les conditions spécifiées entrent en vigueur, sont comptabilisés en réduction des charges de transfert et comme montant à recevoir.
- Les indemnités de vacances et de congés compensatoires sont passées en charges au fur et à mesure que les employés en acquièrent les droits en vertu de leurs conditions d'emploi.
- Les services fournis gratuitement par d'autres ministères pour les installations, les cotisations de l'employeur aux régimes de soins de santé et de soins dentaires, les services juridiques et les indemnités des accidentés de travail sont comptabilisés à titre de charges de fonctionnement à leur valeur comptable.

f) *Avantages sociaux futurs*

- Prestations de retraite : Les employés admissibles participent au Régime de retraite de la fonction publique, un régime d'avantages sociaux multiemployeurs administré par le gouvernement du Canada. Les cotisations de SAC au régime sont passées en charges dans l'exercice au cours duquel elles sont engagées et représentent l'obligation totale du ministère découlant du régime. La responsabilité de SAC relative au régime de retraite se limite aux cotisations versées. Les excédents ou les déficits actuariels sont constatés dans les états financiers du gouvernement du Canada, répondant du régime.
- Indemnités de départ : L'accumulation des indemnités de départ pour les départs volontaires a cessé pour les groupes d'employés éligibles. L'obligation restante est calculée à l'aide de l'information provenant des résultats du passif déterminé sur une base actuarielle pour les indemnités de départ pour l'ensemble du gouvernement.

Notes relatives aux états financiers (non audités)

g) Les débiteurs et prêts à recevoir

Les débiteurs et les prêts à recevoir sont comptabilisés au moindre du coût et de la valeur de recouvrement nette.

Lorsque nécessaire, une provision pour moins-value est comptabilisée afin de réduire la valeur comptable des débiteurs et des prêts à recevoir à des montants qui correspondent approximativement à leur valeur de recouvrement nette.

La provision pour prêts à recevoir est déterminée d'après la possibilité de recouvrement de chaque prêt sur une base annuelle d'après une liste standard de critères pour évaluer le risque de défaut. Les intérêts sur les prêts à recevoir sont calculés selon les modalités et conditions de chaque programme individuel.

Si les débiteurs, les prêts et les intérêts à recevoir ne peuvent pas être utilisés pour acquitter les passifs de SAC ou pour émettre de nouveaux prêts, ils sont considérés comme détenus pour le compte du gouvernement, et par conséquent, sont présentés en réduction de la situation financière de SAC.

h) Passifs éventuels

Les passifs éventuels, incluant la provision pour les prêts garantis, sont des obligations potentielles qui peuvent devenir des obligations réelles advenant la réalisation ou non d'un ou plusieurs événements futurs. S'il est probable que l'évènement futur surviendra ou non et qu'une estimation raisonnable de la perte peut être établie, une provision et une charge sont comptabilisées. Si la probabilité ne peut être déterminée ou s'il est impossible de faire une estimation raisonnable, l'éventualité est présentée dans les notes afférentes aux états financiers.

En ce qui concerne les prêts garantis, une provision est comptabilisée lorsqu'il est déterminé qu'une perte est probable et le montant de la provision est estimé en tenant compte la nature de la garantie, de l'historique des pertes et des conditions existantes. La provision est révisée de façon continue et les variations dans le montant de la provision sont passées en charges au cours de l'exercice où elles sont connues.

i) Actifs éventuels

Les actifs éventuels sont des actifs potentiels qui peuvent devenir des actifs réels advenant la réalisation ou non d'un ou plusieurs événements futurs. S'il est probable que l'évènement futur surviendra ou non, l'actif éventuel est présentée dans les notes afférentes aux états financiers.

j) Immobilisations corporelles

Toutes les immobilisations corporelles et améliorations locatives dont le coût initial est d'au moins 10 000 \$ sont comptabilisées à leur coût d'acquisition. SAC n'inscrit pas à son actif les biens incorporels, les œuvres d'art ou les trésors historiques qui ont une valeur culturelle, esthétique ou historique, ainsi que les biens situés dans les réserves indiennes et les collections des musées.

Notes relatives aux états financiers (*non audités*)

Les immobilisations corporelles sont amorties selon la méthode linéaire sur la durée de vie utile estimative de l'immobilisation, comme suit :

Catégorie d'immobilisations	Période d'amortissement
Bâtiments	20 à 40 ans
Travaux et infrastructure	25 à 30 ans
Matériel et outillage	3 à 15 ans
Matériel et logiciels informatiques	3 à 10 ans
Autre équipement	10 ans
Véhicules automobiles	4 à 10 ans
Autres véhicules	5 à 10 ans
Améliorations locatives	durée de vie de l'amélioration ou durée du bail, la plus courte de ces périodes étant retenue

Les immobilisations en construction sont comptabilisées dans la catégorie applicable dans l'exercice au cours duquel elles deviennent utilisables et ne sont amorties qu'à partir de cette date.

k) Incertitude relative à la mesure

La préparation des états financiers exige de la direction qu'elle fasse des estimations et formule des hypothèses qui ont une influence sur les montants comptabilisés et divulgués au titre des actifs, des passifs, des revenus et des charges présentés dans les états financiers et les notes complémentaires au 31 mars. Les estimations se reposent sur des faits et des circonstances, l'historique, de la conjoncture économique générale et rend compte de la meilleure estimation du montant connexe à la date des états financiers. Les principaux éléments pour lesquels des estimations sont faites sont les passifs éventuels, la provision pour avantages sociaux futurs, la provision pour créances douteuses et la durée de vie utile des immobilisations corporelles. Il se pourrait que les résultats réels diffèrent des estimations de manière significative. Les estimations de la direction sont examinées périodiquement et, à mesure que les ajustements deviennent nécessaires, ils sont constatés dans les états financiers de l'exercice où ils sont connus.

l) Opération entre apparentées

Les opérations entre apparentées, autre que les opérations interentités, sont comptabilisés à la valeur d'échange.

Les opérations interentités sont des opérations entre les entités sous un contrôle commun. Les opérations interentités, autres que les opérations de restructuration, sont comptabilisées sur une base brute et sont évalués à la valeur comptable, sauf pour ce qui suit :

Notes relatives aux états financiers (*non audités*)

- Les services à recouvrements de coûts sont comptabilisés à titre de revenus et dépenses sur une base brute et mesurés à la valeur d'échange.
- Certains services reçus gratuitement sont comptabilisés aux fins des états financiers ministériels à la valeur comptable.

3. Autorisations parlementaires

SAC reçoit la plus grande partie de son financement au moyen d'autorisations parlementaires annuelles. Les éléments comptabilisés dans l'État des résultats et de la situation financière nette ministérielle ainsi que dans l'État de la situation financière d'un exercice peuvent être financés au moyen d'autorisations parlementaires qui ont été approuvées au cours d'un exercice précédent, pendant l'exercice en cours ou qui le seront dans un exercice futur. Par conséquent, les résultats des activités de fonctionnement nets de SAC pour l'exercice diffèrent qu'ils soient présentés selon le financement octroyé par le gouvernement ou selon la méthode de la comptabilité d'exercice. Les différences sont rapprochées dans les tableaux suivants :

a) Rapprochement du coût de fonctionnement net et des autorisations de l'exercice en cours utilisées

	2018
	(en milliers de dollars)
Coût de fonctionnement net avant le financement du gouvernement et les transferts	4 531 312
Ajustements pour les postes ayant une incidence sur le coût de fonctionnement net, mais qui n'ont pas d'incidence sur les autorisations	
Amortissement des immobilisations corporelles	(1 797)
Gain sur l'aliénation des immobilisations corporelles	60
Services fournis gratuitement par d'autres ministères	(29 836)
Créances irrécouvrables (non engagées au nom du gouvernement)	(807)
Augmentation des indemnités de vacances et des congés compensatoires	(4 114)
Augmentation de la provision pour réclamations et litiges	(112 355)
Augmentation des avantages sociaux futurs	(3 605)
Augmentation des charges à payer non imputées aux autorisations	(106 630)
Changements des produits à recevoir pour les paiements de transferts	12 163
Remboursements et redressements aux charges des années précédentes	2 687
Autres	(1 643)
Total des postes qui ont une incidence sur le coût de fonctionnement net, mais n'ont pas d'incidence sur les autorisations	(245 877)
Ajustements pour les éléments sans incidence sur le coût de fonctionnement net, ayant une incidence sur les autorisations	
Acquisition d'immobilisations corporelles	2 364
Total des éléments sans incidence sur les coûts de fonctionnement net, mais ayant une incidence sur les autorisations	2 364
Autorisations de l'exercice en cours utilisées	4 287 799

Notes relatives aux états financiers (*non audités*)

b) Autorisations fournies et utilisées

	2018
	(en milliers de dollars)
Autorisations fournies	
Crédit 3 – Dépenses de fonctionnement	777 605
Crédit 7 – Dépenses en capital	4 380
Crédit 13 – Subventions et contributions	3 600 229
Montants législatifs	82 032
Total des autorisations fournies	4 464 246
Moins :	
Autorisations disponibles pour les exercices ultérieurs	(32 553)
Autorisations périmées	
Crédit 3 – Dépenses de fonctionnement	(71 665)
Crédit 7 – Dépenses en capital	(465)
Crédit 13 – Subventions et contributions	(71 764)
Total des autorisations périmées	(143 894)
Total des autorisations périmées et disponibles pour les exercices ultérieurs	(176 447)
Autorisations de l'exercice en cours utilisées	4 287 799

En plus, des autorisations disponibles pour les exercices ultérieurs présentées ci-dessus, la plupart des montants inutilisés peuvent devenir disponibles à SAC au cours de l'exercice 2019 et les exercices ultérieurs, mais en raison du calendrier des approbations parlementaires, ces montants n'avaient pas été approuvés au 31 mars 2018. Des renseignements supplémentaires sur l'utilisation des autorisations, y compris l'explication des écarts et des montants périmés, se trouvent dans le *Rapport sur les résultats ministériels* de SAC.

Notes relatives aux états financiers (*non audités*)

4. Crédoiteurs et charges à payer

Le tableau ci-dessous présente les détails des crédoiteurs et des charges à payer du SAC:

	2018
	(en milliers de dollars)
Créditeurs – autres ministères et organismes gouvernementaux	1 849
Créditeurs – Parties externes	303 937
Total des crédoiteurs	305 786
Charges à payer	667 200
Total des crédoiteurs et charges à payer	972 986

5. Autres passifs

Le tableau ci-dessous présente le détail des autres passifs de SAC:

	(en milliers de dollars)				
	Solde d'ouverture ⁽¹⁾	Reçus	Intérêt	Paiements	Solde de clôture
Dépôts de garantie en espèces	3 050	49	-	-	3 099
Autres comptes à fins déterminées	40 503	4 164	463	(2 514)	42 616
Autres	1 116	-	-	(218)	898
Total	44 669	4 213	463	(2 732)	46 613

⁽¹⁾Transférer d'Affaires Autochtone et du Nord Canada et Santé Canada le 30 novembre 2017.

Dépôts de garantie en espèces

Dans l'accomplissement de ses devoirs sous différentes lois qui régissent l'utilisation des terres de la Couronne, y compris les activités d'utilisation des terres, des ressources d'eau et les droits de l'eau, SAC peut délivrer des licences, des permis et d'autres instruments aux individus et organisations qui proposent d'entreprendre l'exploration des ressources et dans d'autres projets de développement.

En accord avec les modalités des instruments, SAC pourrait exiger des dépôts de garantie pour s'assurer que les terres et l'eau lui sont retournées en une condition qu'il juge acceptable. Ces dépôts de garantie sont reçus sous forme d'argent comptant, sont déposés et détenus dans le Trésor.

Notes relatives aux états financiers (non audités)

Autres comptes à fins déterminées

Ces comptes sont établis pour recevoir, détenir et déboursier des fonds en conformité avec les lois concernés, les politiques ministérielles et les accords. Le plus important de ces comptes est le compte d'attente pour fonds appartenant aux Indiens. Ce compte prescrit par la loi a été mis en place afin de réserver les sommes reçues pour des particuliers et des bandes indiennes en attente d'exécution des baux, des permis et licences pertinents, du règlement des litiges, de l'enregistrement d'un Indien ou de l'identification d'un bénéficiaire, ainsi que pour les titulaires d'un billet de location en vertu d'instruments de tenure des terres délivrés par SAC. Ces montants sont ensuite distribués à un Indien, crédités à un fond de bande indienne ou un compte individuel de fonds en fiducie, ou retournés au payeur, selon le cas.

6. Comptes en fiducie

Conformément à la *Loi sur les Indiens*, SAC a la responsabilité d'administrer l'argent des Indiens, notamment celui des bandes et de certains particuliers indiens, tels que des mineurs, des personnes mentalement incapables et les Indiens décédés.

Les sommes d'argents perçues ou reçues au nom de ces groupes sont versées au Trésor. En vertu du paragraphe 61(2) de la *Loi sur les Indiens*, les intérêts sur l'argent des Indiens détenu au Trésor sont alloués au taux que fixe le gouverneur en conseil de temps à autre. Les intérêts accumulés sont composés semestriellement.

Il y a trois catégories d'argent qui appartiennent aux Indiens et qui sont administrés par SAC: les fonds des bandes indiennes, les comptes d'épargne des Indiens et les comptes de succession des Indiens.

Le tableau suivant illustre les obligations financières de SAC en tant qu'administrateur des comptes en fiducie pour l'argent des Indiens :

(en milliers de dollars)

	Solde d'ouverture ⁽¹⁾	Reçus	Intérêt	Paiements	Solde de clôture
Fonds des bandes indiennes	601 903	34 909	6 862	(52 307)	591 367
Comptes d'épargne des Indiens	27 176	352	283	(977)	26 834
Comptes de succession des Indiens	27 395	2 195	251	(2 100)	27 741
Total des comptes en fiducie	656 474	37 456	7 396	(55 384)	645 942

⁽¹⁾Transférer d'Affaires Autochtones et du Nord Canada le 30 novembre 2017.

Notes relatives aux états financiers (*non audités*)

Fonds des bandes indiennes

Ces comptes ont été établis pour comptabiliser l'argent appartenant aux bandes indiennes du Canada en vertu des articles 61 à 69 de la *Loi sur les Indiens*.

Les fonds sont classés comme des fonds en capital ou comme des fonds de revenu. Les fonds en capital de la bande comprennent toutes les sommes provenant de la vente de terre cédée ou de la vente d'immobilisations de la bande. Les sommes provenant de la vente de terres cédées peuvent inclure la vente de terrains, la vente de bois, les redevances pétrolières et gazières et la vente de gravier. Les fonds de revenu sont tous les fonds qui ne sont pas considérés comme des fonds en capital.

L'argent dans ces comptes est généralement versé à la réception d'une demande officielle de la bande.

Comptes d'épargne des Indiens

Ces comptes ont été établis pour comptabiliser l'argent appartenant à certains particuliers indiens en vertu des articles 52 et 52.1 à 52.5 de la *Loi sur les Indiens*.

L'argent provient d'héritages et de distributions per capita des fonds des bandes. L'argent dans ces comptes est généralement versé à la réception d'une demande officielle de la personne autorisée et au moment de l'atteinte l'âge de la majorité.

Comptes de succession des Indiens

Ces comptes ont été établis pour comptabiliser l'argent appartenant aux adultes à charge (appelées personnes mentalement incapables dans la *Loi sur les Indiens*) et aux Indiens décédés, en application des articles 42 à 51 de la *Loi sur les Indiens*.

L'argent appartenant aux adultes à charge provient notamment des produits d'assurance, des distributions per capita des fonds des bandes, et des crédits fédéraux et provinciaux. L'argent est prélevé sur ces comptes pour l'entretien et le soin des particuliers.

Les comptes de succession des Indiens décédés renferment le produit de la vente de leurs biens qui demeure dans le compte jusqu'à ce que la succession soit réglée. La fermeture du compte correspond normalement à la répartition définitive des biens entre les héritiers.

7. Passifs éventuels et actifs éventuels

a) Passifs éventuels

Les éléments de passif éventuel surviennent dans le cours normal des activités, et leur dénouement est inconnu. Ils sont regroupés en deux catégories : réclamations et litiges et prêts garantis.

Notes relatives aux états financiers (non audités)

Réclamations et litiges

Les réclamations et causes en instance ou imminentes contre SAC sont des obligations possibles qui peuvent devenir des obligations réelles si un ou plusieurs événements futurs se produisent ou non. Dans la mesure où l'événement futur risque de se produire et qu'il est possible d'établir une estimation raisonnable de la perte, un passif estimatif et une charge sont comptabilisés dans les états financiers.

Il y a deux types importants de réclamations pour SAC: revendications de litiges généraux et revendications spéciales¹.

Les revendications de litiges généraux contre SAC surviennent dans le cours normal des activités. Ces demandes incluent des items avec des montants de plaidoirie et d'autres avec aucun montant spécifié. Le montant total réclamé dans ces actions est considérable, mais les résultats ne sont pas déterminables. Des procédures judiciaires sont entamées pour 31 revendications de litiges généraux devant les tribunaux qui sont encore en suspens au 31 mars 2018.

SAC a enregistré une provision de 195 millions de dollars pour les revendications de litiges généraux et pour les revendications de non-litiges lorsqu'il est probable que le paiement futur risque de se produire et qu'une estimation raisonnable de la perte peut être établie. Un montant additionnel de 8,3 millions de dollars pour les revendications de litiges généraux est considéré comme étant incertain puisque la probabilité que les événements futurs se produisent ou non, confirmant l'existence d'un passif à la date des états financiers, ne peut pas être déterminée.

Prêts garantis

(en milliers de dollars)

	Limite autorisée	Prêts garantis	Provision pour pertes
		2018	2018
Programme de garantie de logement dans les réserves	2 200 000	1 749 895	1 475
Programme de prêts garantis pour le développement économique des Indiens	60 000	463	35
Total	2 260 000	1 750 358	1 510

En raison des restrictions relatives à la sécurité incluses dans la [Loi sur les Indiens](#) qui empêchent d'hypothéquer ou de saisir des propriétés situées dans les réserves, SAC fournit des garanties de prêts en vertu de deux programmes : le programme de garantie de logement dans les réserves et le programme de prêts garantis pour le développement économique des Indiens.

¹Selon son type, une réclamation peut être résolue avec un paiement de transfert ou une dépense courante. En conséquence, le changement d'année en année dans la provision est réparti entre les charges liées aux paiements de transfert et aux dépenses courantes, comme indiqué dans la note 15 – Information sectorielle

Notes relatives aux états financiers (*non audités*)

Programme de garantie de logement dans les réserves

Ce programme autorise SAC à garantir des prêts aux particuliers et aux bandes indiennes pour les aider à acheter des logements dans les réserves. Ces garanties de prêts permettent aux Indiens inscrits qui habitent dans les réserves, aux conseils de bande ou à leurs représentants, d'obtenir des prêts au logement sans céder les droits de propriété à l'établissement de crédit. La limite autorisée est de 2,2 milliards de dollars.

Programme de prêts garantis pour le développement économique des Indiens

Ce programme autorise SAC à garantir des prêts aux entreprises indiennes qui ne sont pas constituées en personne morale sur une base de partage du risque avec des prêteurs commerciaux. Les garanties sont fournies pour divers types d'emprunteurs dont les activités contribuent au développement économique des Premières Nations et leur permettent d'établir des relations de crédit à long terme avec les principales institutions financières. La limite autorisée est de 60 millions de dollars.

Provision pour pertes

Une provision pour pertes sur garanties de prêts est enregistrée dans les comptes lorsqu'il est probable qu'un paiement sera effectué dans le futur afin d'honorer une garantie et que le montant de la perte peut être raisonnablement estimé. La provision qui a été comptabilisée au 31 mars 2018 est de 1,5 millions de dollars. La provision est déterminée en appliquant le pourcentage historique moyen pondéré des prêts garantis en défaut à l'ensemble des garanties de prêts en suspens, moins les recouvrements estimés. La provision est révisée trimestriellement et toute modification est chargée ou créditée aux dépenses de l'exercice courant.

b) Actifs éventuels

Les actifs éventuels surviennent dans le cours normal des opérations et leur règlement final est inconnu. Le ministère a engagé des procédures contre des parties externes pour lesquelles un recouvrement ou un gain sera probablement réalisé, cependant, une estimation raisonnable ne peut être faite. Les actifs éventuels ne sont pas comptabilisés dans les états financiers.

8. Avantages sociaux futurs des employés

a) Prestations de retraite

Les employés du ministère participent au Régime de retraite de la fonction publique (le Régime), qui est parrainé et administré par le gouvernement du Canada. Les prestations de retraite s'accumulent sur une période maximale de 35 ans au taux de 2 % par année de service donnant droit à pension multiplié par la moyenne des gains des cinq meilleures années consécutives. Les bénéficiaires sont intégrés aux bénéficiaires du Régime de pensions du Canada et du Régime de rentes du Québec et sont indexés à l'inflation.

Tant les employés que SAC versent des cotisations couvrant le coût du régime. En raison de modifications à la *Loi sur la pension de la fonction publique* à la suite de la mise en œuvre des dispositions liées au *Plan d'action économique 2012*, les employés cotisants ont été répartis en deux groupes. Les cotisants du groupe 1 sont les membres existants au 31 décembre 2012, et

Notes relatives aux états financiers (non audités)

les cotisants du groupe 2 sont les cotisants qui ont rejoint le régime depuis le 1er janvier 2013. Le taux de cotisation de chaque groupe est différent.

Le montant des charges de 2017-2018 s'élève à 20,4 millions de dollars. Pour les membres du groupe 1, les charges correspondent à environ 1,01 fois les cotisations des employés et pour le groupe 2, à environ 1,00 fois les cotisations des employés.

La responsabilité de SAC relative au Régime se limite aux cotisations versées. Les excédents ou les déficits actuariels sont constatés dans les états financiers du gouvernement du Canada, en sa qualité de répondant du régime.

b) Indemnités de départ

Précédemment, les indemnités de départ accordées aux employés étaient basées sur l'éligibilité de l'employé, les années de services et le salaire au moment de la cessation d'emploi. Par contre, depuis 2011, l'accumulation d'indemnités de départ pour les départs volontaires a cessé pour la majorité des employés. Les employés assujettis à ces changements ont eu la possibilité de recevoir la totalité ou une partie de la valeur des avantages accumulés jusqu'à présent ou d'encaisser la valeur totale ou restante des avantages au moment où ils quitteront la fonction publique. En date du 31 mars 2018, la majorité des règlements pour encaisser la valeur des indemnités étaient complétés. Ces indemnités ne sont pas capitalisées et par conséquent, les remboursements de l'obligation en cours seront prélevés sur les autorisations futures.

Les changements dans l'obligation durant l'année sont les suivants :

	2018
	(en milliers de dollars)
Obligation au titre des prestations constituées – 30 novembre 2017 ⁽¹⁾	12 879
Sous-total	12 879
Charges pour l'exercice	3 692
Prestations versées pendant l'exercice	(87)
Obligation au titre des prestations constituées, fin de l'exercice	16 484

⁽¹⁾Transférer d'Affaires Autochtones et du Nord Canada et Santé Canada le 30 novembre 2017.

Notes relatives aux états financiers (non audités)

9. Débiteurs et avances

Le tableau suivant présente les détails des débiteurs et des avances de SAC :

	2018
	(en milliers de dollars)
Débiteurs – autres ministères et organismes gouvernementaux	11 180
Débiteurs – parties externes	97 577
Avances aux employés et autres	7 379
Débiteurs et avances bruts	116 136
Moins :	
Provision pour créances douteuses sur les débiteurs des parties externes	(11 478)
Débiteurs et avances nets	104 658

Certains débiteurs et avances sont considérés comme détenus pour le compte du gouvernement étant donné qu'ils ne sont pas disponibles pour acquitter les passifs de SAC ou pour émettre de nouveaux prêts et, par conséquent, sont présentés en réduction de la situation financière de SAC.

10. Prêts et intérêts à recevoir

Le tableau suivant présente les détails des prêts et intérêts à recevoir :

	2018
	(en milliers de dollars)
Portefeuille de prêts garantis défaillants	
Garanties de logement dans les réserves	1 242
Garanties pour le développement économique des Indiens	229
Portefeuille de prêts garantis défaillants	1 471
Plus : Intérêts à recevoir	852
Moins : Provision pour prêts défaillants et intérêts à recevoir	(430)
Portefeuille de prêts garantis non remboursés nets (détenus au nom de gouvernement)	1 893

Ces prêts à recevoir sont considérés comme détenus au nom du gouvernement étant donné qu'ils ne sont pas disponibles pour acquitter les passifs de SAC ou de souscrire à de nouveaux prêts. Ils sont alors présentés en diminution dans l'État de la situation financière de SAC.

Notes relatives aux états financiers (*non audités*)

Portefeuille de prêts garantis défallants

L'objectif des garanties d'emprunt est d'encourager les établissements de crédit à accorder des prêts pour des propriétés situées sur les terres des Premières Nations et d'appuyer l'accès à des marchés du crédit pour les Premières Nations et les organisations des Premières Nations. Conformément à la *Loi sur les Indiens*, les propriétés situées sur les terres des Premières Nations ne peuvent pas être utilisées comme bien affecté en garantie pour garantir les prêts et les établissements de crédit ne peuvent saisir ces propriétés en cas de défaut de l'emprunteur, les établissements de crédit peuvent être exposés à des risques économiques plus grands lorsqu'ils accordent des prêts pour des propriétés situées sur les terres des Premières Nations.

À titre de garant, les garanties d'emprunt accordées dans le cadre des divers programmes peuvent devenir des créances du Ministère lorsque, à la demande de l'établissement de crédit, SAC est tenu d'honorer ces garanties d'emprunt. En conséquence, SAC effectue le paiement à l'établissement de crédit et établit une créance pour la Première nation ou l'organisation des Premières Nations.

SAC a accès à une autorité législative annuelle de 2 millions de dollars pour des paiements aux prêteurs en vue d'honorer les garanties de prêt. Les paiements effectués au-dessus de la limite de 2 millions de dollars sont imputés au programme et financés par des autorités budgétaires.

Il n'y a eu aucun défaut de prêt en 2018, par conséquent, il y avait aucune charge à la réserve pour couvrir les défauts de prêts.

Les principales modalités des deux programmes de garantie de prêts sont les suivantes :

Programme de prêts garantis pour les logements sur les réserves

- Le paiement du capital et de l'intérêt pour les prêts consentis dans le cadre de ce programme est amorti sur une période de 25 ans. Les taux d'intérêt sur les prêts garantis sont similaires aux taux d'intérêt des hypothèques classiques offertes par les principales banques. Sur une base semestrielle, les intérêts courus à recevoir sont ajoutés au capital du prêt selon la méthode de l'intérêt composé.
- Pour contrôler les cas de prêts non remboursés dans le cadre de ce programme, le Ministère limite l'admissibilité des bénéficiaires à des prêts additionnels jusqu'à ce qu'un plan de redressement soit établi et appliqué conformément à ses modalités depuis une période de six mois.

Programme de prêts garantis pour le développement économique des Indiens

- Les prêts consentis dans le cadre de ce programme ne peuvent dépasser un terme de 15 ans et la ligne de crédit doit être renouvelée chaque année. Les taux d'intérêt sur les prêts garantis sont similaires à ceux accordés par les établissements de crédit aux entreprises commerciales, lesquels sont habituellement fixés d'après une marge établie à partir du taux préférentiel. Les intérêts courus sur les prêts accordés dans le cadre de ce programme sont calculés selon la méthode de l'intérêt simple. Un titre donné en gage

Notes relatives aux états financiers (non audités)

pour un prêt garanti ne peut être libéré par l'établissement de crédit sans une approbation préalable du Ministre de SAC.

11. Immobilisations corporelles

Le tableau suivant présente le détail du coût des immobilisations corporelles:

<i>(en milliers de dollars)</i>	Solde d'ouverture	Acquisitions	Ajustements ⁽¹⁾	Aliénations	Solde de clôture
Terrain	1 234	-	-	-	1 234
Bâtiments	12 808	-	-	-	12 808
Travaux et infrastructure	1 409	-	-	-	1 409
Matériel et outillage	14 372	898	(31)	-	15 239
Matériel informatique	443	-	-	-	443
Logiciels	21 719	-	-	-	21 719
Véhicules automobiles	10 716	1 418	-	(402)	11 732
Autres véhicules	122	48	-	-	170
Améliorations locatives	443	-	-	-	443
Immobilisations en construction	1 105	-	-	-	1 105
Coût des immobilisations corporelles	64 371	2 364	(31)	(402)	66 302

Le tableau suivant présente le détail de l'amortissement cumulé des immobilisations corporelles et leur valeur comptable nette :

<i>(en milliers de dollars)</i>	Solde d'ouverture	Amortissement	Ajustements ⁽¹⁾	Aliénations	Solde de clôture	Valeur comptable nette 2018
Terrain	-	-	-	-	-	1 234
Bâtiments	6 913	107	-	-	7 020	5 788
Travaux et infrastructure	1 409	-	-	-	1 409	-
Matériel et outillage	10 146	335	(26)	-	10 455	4 784
Matériel informatique	397	4	-	-	401	42
Logiciels	10 863	873	-	-	11 736	9 983
Véhicules automobile	6 688	465	-	(397)	6 756	4 976
Autres véhicules	70	3	-	-	73	97
Améliorations locatives	370	10	-	-	380	63
Immobilisations en construction	-	-	-	-	-	1 105
Total	36 856	1 797	(26)	(397)	38 230	28 072

(1) Les ajustements comprennent des immobilisations transférées à d'autres ministères du gouvernement (note 14).

Notes relatives aux états financiers (*non audités*)

12. Obligations contractuelles

De par leur nature, les activités de SAC peuvent donner lieu à des contrats et à des obligations en vertu desquels le ministère sera tenu d'effectuer des paiements échelonnés sur plusieurs années pour mettre en œuvre ses programmes de paiements de transfert. Voici les principales obligations contractuelles pour lesquelles une estimation raisonnable peut être faite :

<i>(en milliers de dollars)</i>	2019	2020	2021	2022	2023	2024 et exercices ultérieurs	Total
Paiements de transfert	5 830 877	3 637 612	2 716 324	1 725 108	1 438 849	431 083	15 779 853
Contrats de fonctionnement	52 201	52 742	-	-	-	-	104 943
Total	5 883 078	3 690 354	2 716 324	1 725 108	1 438 849	431 083	15 884 796

13. Opérations entre apparentés

En vertu du principe de propriété commune, SAC est apparenté à tous les ministères et organismes et les sociétés d'État du gouvernement du Canada. Les apparentés incluent, entre autres, les personnes faisant partie des principaux dirigeants ou un membre de la famille proche de ces personnes et entités contrôlée en tout ou en partie par un membre des principaux dirigeants ou un membre de la proche famille de ces personnes.

a) Services communs fournis gratuitement par d'autres ministères et organismes

Au cours de l'exercice, SAC a reçu gratuitement des services de certaines organisations de services communs relatifs aux installations, cotisations de l'employeur aux régimes de soins de santé et de soins dentaires, services juridiques et indemnisations des accidentés du travail. Ces services gratuits ont été constatés à la valeur comptable comme suit dans l'État des résultats et de la situation financière nette ministérielle de SAC:

	2018
	<i>(en milliers de dollars)</i>
Installations	16 852
Cotisations de l'employeur aux régimes de soins de santé et de soins dentaires	12 139
Services juridiques	763
Indemnisation des accidentés du travail	82
Total	29 836

Le gouvernement a centralisé certaines de ses activités administratives de manière à optimiser l'efficacité, la rentabilité et l'efficacité de la prestation des programmes auprès du public. Le gouvernement fait donc appel à des organismes centraux et à des organismes de services communs, de sorte qu'un seul ministère fournisse gratuitement des services à tous les autres

Notes relatives aux états financiers (*non audités*)

ministères et organismes. Le coût de ces services, tels que les services de paye et d'émission des chèques offerts à tous les ministères et organismes par Services publics et Approvisionnement Canada ainsi que les services d'audit offerts par le Bureau du vérificateur général ne sont pas inclus dans l'État des résultats et de la situation financière nette ministérielle de SAC.

b) Services internes fournis gratuitement par d'autres ministères et organismes

Pendant l'exercice, SAC a reçu des services gratuitement de Relations-Couronne Autochtones et Affaires du Nord Canada pour la prestation des services internes pour soutenir les programmes d'Opérations régionales et les Programmes en matière d'éducation et développement social et de Santé Canada pour la provision des services internes pour soutenir le programme de la Santé des Premières Nations et des Inuits. Les coûts sont estimés approximativement à 43,1 millions de dollars et à 11,3 millions de dollars. Étant donné le nombre d'hypothèses liées au calcul des charges, aucun montant n'a été comptabilisé dans l'État des résultats et de la situation financière nette ministérielle.

c) Autres transactions entre apparentés

	<u>2018</u>
	(en milliers de dollars)
Charges – Autres ministères et organismes	41 928
Revenus – Autres ministères et organismes	4

Les charges et les revenus inscrits à la section c) excluent les services communs fournis gratuitement qui sont inscrits dans la section a) et b).

14. Transferts en provenance/à destination d'autres ministères

a) Transfert du ministère d'Affaires Autochtones et du Nord Canada

Le 30 novembre 2017, Affaires Autochtones et du Nord Canada a transféré le secteur des Programmes et des Partenariats en matière d'éducation et de développement social et le secteur des Opérations régionales à SAC conformément au décret C.P. 2017-1465, incluant la responsabilité de gérance des actifs et passifs liés aux secteurs.

b) Transfert du ministère de Santé Canada

Le 30 novembre 2017, Santé Canada a transféré le secteur de la Santé des Premières Nations et des Inuits à Services aux Autochtones Canada conformément au décret C.P. 2017-1465, incluant la responsabilité de gérance des actifs et passifs liés au secteur.

Notes relatives aux états financiers (*non audités*)

Le tableau ci-dessous présente les actifs et passifs transférés des deux ministères :

<i>(en milliers de dollars)</i>	Affaires Autochtones et du Nord Canada	Santé Canada	Total
Passif			
Créditeurs et charges à payer	254 765	17 590	272 355
Indemnités de vacances et congés compensatoires	9 387	8 609	17 996
Autres passifs	43 454	1 215	44 669
Comptes en fiducie	656 474	-	656 474
Passif éventuel	82 153	2 000	84 153
Avantages sociaux futurs	2 987	9 892	12 879
Total des passifs transférés	1 049 220	39 306	1 088 526
Actifs financiers			
Débiteurs et avances	58 855	34 529	93 384
Intérêts à recevoir	1 059	-	1 059
Prêts à recevoir	2 892	316	3 208
Total des actifs financiers bruts transférés	62 806	34 845	97 651
Actifs non financiers			
Immobilisations corporelles	19 944	7 571	27 515
Total des actifs non financiers transférés	19 944	7 571	27 515
Ajustement à la situation financière nette ministérielle	(966 470)	3 110	(963 360)

15. Information sectorielle

La présentation de l'information sectorielle est fondée sur l'architecture d'alignement des programmes de SAC. La présentation par secteur est fondée sur les mêmes conventions comptables que celles décrites à la note 2, Sommaire des principales conventions comptables. Le tableau qui suit présente les charges engagées et les revenus générés pour chacun des résultats stratégiques de SAC, par principaux articles de dépenses et types de revenus. Les résultats de chaque secteur pour la période sont les suivants :

Notes relatives aux états financiers (non audités)

(en milliers de dollars)	Les gens	Les terres et l'économie	Santé des Premières Nations et de Inuits	Le gouvernement	Services internes	2018 Total
Paiements de transfert						
Premières Nations	1 299 202	1 104 919	524 621	167 593	-	3 096 335
Gouvernements et institutions provinciaux/territoriaux	386 916	50 385	56 013	238	-	493 552
Organismes sans but lucratif	15 071	20 307	10 856	144	-	46 378
Industrie	3 745	2 441	-	-	-	6 186
Remboursements et redressements aux dépenses des années précédentes	15	-	-	38	-	53
Total des paiements de transfert	1 704 949	1 178 052	591 490	168 013	-	3 642 504
Charges de fonctionnement						
Services publics, matériel et fournitures	173	71	192 528	33	366	193 171
Services professionnels et spéciaux	3 150	2 086	177 375	292	1 729	184 632
Salaires et avantages sociaux futurs des employés	26 330	26 734	99 977	18 427	12 876	184 344
Montants adjugés par la Cour et autres règlements	112 219	-	-	45 142	-	157 361
Voyages et relocalisations	696	1 042	141 355	583	613	144 289
Installations	3 446	3 282	4 867	2 668	2 590	16 853
Services juridiques	-	-	259	55	8 140	8 454
Réparations et entretien	256	159	2 081	24	1 349	3 869
Transports et télécommunications	8	6	1 549	50	190	1 803
Amortissement des immobilisations corporelles	846	48	681	-	222	1 797
Autres	28	284	393	42	164	911
Location	40	108	429	97	229	903
Services d'information	5	34	226	-	69	334
Créances douteuses	864	606	-	-	(1 785)	(315)
Remboursements et redressements aux dépenses des années précédentes	(10)	(2)	(1 808)	(9)	(911)	(2 740)
Charges engagées pour le compte du gouvernement	-	(606)	-	-	1 718	1 112
Total des charges de fonctionnement	148 051	33 852	619 912	67 404	27 559	896 778
Total des charges	1 853 000	1 211 904	1 211 402	235 417	27 559	4 539 282

Notes relatives aux états financiers (*non audités*)

(en milliers de dollars)	Les gens	Les terres et l'économie	Santé des Premières Nations et des Inuits	Le gouvernement	Services internes	2018 Total
Revenus						
Services de nature non réglementaire	-	-	7 901	-	-	7 901
Intérêt	-	72	-	-	91	163
Divers	-	-	74	5	27	106
Location et utilisation des propriétés publiques	-	-	23	-	-	23
Revenus gagnés pour le compte du gouvernement	-	(72)	(35)	-	(116)	(223)
Total des revenus	-	-	7 963	5	2	7 970
Coût de fonctionnement net	1 853 000	1 211 904	1 203 439	235 412	27 557	4 531 312

**ANNEXE À LA DÉCLARATION DE
RESPONSABILITÉ DE LA DIRECTION
ENGLOBANT LES CONTRÔLES INTERNES EN
MATIÈRE DE RAPPORTS FINANCIERS**

**SERVICES AUX AUTOCHTONES CANADA
2017-2018**

1.0 Introduction

Le présent document résume les mesures prises par Services aux Autochtones Canada (SAC) pour maintenir un système efficace de contrôle interne en matière de rapports financiers, y compris des renseignements sur la gestion du contrôle interne ainsi que sur les résultats d'évaluation et les plans d'action connexes.

Il est possible d'obtenir des renseignements détaillés sur les pouvoirs, le mandat et les activités de programme de Services aux Autochtones Canada en consultant le [Plan ministériel 2018-2019](#).

SAC est un nouveau ministère créé par un décret le 30 novembre 2017. Le ministère comprend des programmes et du personnel transférés de Santé Canada et de l'ancien ministère des Affaires Autochtones et du Nord Canada. Les programmes de SAC continuent d'opérer sous les systèmes de contrôle interne établi sous les anciens ministères. Santé Canada a continué la surveillance des contrôles internes pour le programme de Santé des Premières Nations et des Inuits jusqu'au 31 mars 2018.

2.0 Système ministériel de contrôle interne en matière de rapports financiers

2.1. Gestion du contrôle interne

SAC dispose d'une structure de gouvernance et de responsabilisation bien établie pour appuyer les mesures d'évaluation et la surveillance ministérielle de son système de contrôle interne. Un cadre ministériel de gestion du contrôle interne approuvé par le Sous-ministre est en place et comprend :

- des structures de responsabilisation organisationnelle relatives à la gestion du contrôle interne en vue d'appuyer une saine gestion financière, y compris les rôles et les responsabilités des cadres supérieurs dans leur secteur de responsabilité en matière de gestion des contrôles;
- Valeurs et éthique;
- Communication et formation en cours sur les exigences légales, les politiques et procédures pour une gestion et un contrôle financier sains; et
- Un minimum d'un suivi semi-annuel et des mises à jour régulières sur la gestion du contrôle interne ainsi que la fourniture des résultats d'évaluation connexes et sur les plans d'action du sous-ministre et des gestionnaires principaux ministériels et lorsqu'applicable, le comité ministériel de vérification.

Le Comité ministériel de vérification fournit des conseils au sous-ministre sur le caractère adéquat et le bon fonctionnement des cadres et processus ministériels de gestion du risque, de contrôle et de gouvernance.

2.2. Ententes de service affectant les états financiers

SAC confie à d'autres organisations le traitement de certaines opérations, qui sont comptabilisées dans ses états financiers, indiqués ci-dessous:

▪ **Ententes courantes :**

- Services publics et Approvisionnement Canada assure l'administration centralisée des paiements de salaires et d'avantages sociaux, l'acquisition de certains biens et services en conformité avec la délégation de pouvoirs de SAC et la fourniture de services d'installations.
- Le Secrétariat du Conseil du Trésor procure à SAC des informations utilisées afin de calculer certaines provisions, créditeurs et débiteurs, tel que la provision pour indemnité de départ;
- Le ministère de la Justice fournit des services juridiques à SAC.
- Services partagés Canada fournit à SAC des services d'infrastructure de technologie de l'information pour les centres de données et les réseaux. L'étendue et les responsabilités sont abordées dans l'accord interministériel entre Services partagés Canada et SAC.

▪ **Ententes particulières**

- Relations Couronne-Autochtones et Affaires du Nord Canada fournit des services internes tels que la finance, les ressources humaines, et la technologie de l'information sous un protocole d'entente entre les ministères.
- Relations Couronne-Autochtones et Affaires du Nord Canada fournit des services d'accès au Système de gestion de l'information des subventions et contributions (SGISC).
- Santé Canada fournit des services internes comme des services financiers, de ressources humaines et de technologies de l'information sous le protocole d'entente entre les ministères.
- Santé Canada fournit à Services aux Autochtones Canada la plateforme du système financier SAP pour l'enregistrement et le rapport de tous les transactions financières.
- Services publics et Approvisionnement Canada fournit l'accès au système d'entrée pour la gestion des ressources humaines (Mes RHGC).
- Agriculture et Agroalimentaire Canada fournit l'accès à la plateforme de leur système d'enregistrement de gestion de ressources humaines (PeopleSoft).
- En application au contrat avec le gouvernement du Canada, Express Scripts Canada (ESC), un fournisseur de services externes, administre le système des renseignements et de traitement des demandes de paiement pour les services de santé pour la pharmacie, les soins dentaires, les fournitures médicales, et les prestations d'équipement pour le programme de la Santé des Premières Nations et des Inuits. Le fournisseur de services externes a l'autorité et la responsabilité d'assurer que tous les revendications payées au nom de Services aux Autochtones Canada pour les services fournis aux clients des Premières Nations et Inuits sont fait dans le cadre des modalités établies par le programme de la Santé des Premières Nations et des Inuits. En application des exigences contractuelles, un rapport annuel de certification indépendant sur l'efficacité opérationnelle est fourni par les auditeurs indépendants du fournisseur à la fin de la période de déclaration dans le cadre des normes canadienne d'audit.

3.0 Résultats de l'évaluation de SAC au cours de l'exercice 2017-2018

Les principales constatations d'après les activités d'évaluation de l'exercice en cours sont résumées ci-après.

Contrôles clés nouveaux ou modifiés de façon importante : Au cours de l'exercice, il y a eu aucun changement significatif dans les contrôles clés dans les processus existant qui requière une réévaluation.

SAC a opéré sous les programmes de surveillance continue fondée sur le risque des anciens ministères. SAC va mettre en œuvre un programme de surveillance fondée sur le risque pour l'année de transition 2018-2019. Cela assurera que les contrôles internes en matière de rapports financiers sont maintenus, surveillés et révisés, et des mesures correctives sont mises en place en temps opportun quand des problèmes sont identifiés.

Services aux Autochtones Canada continuera à travailler avec Services publiques et Approvisionnement Canada et le Secrétariat du Conseil du Trésor afin d'identifier et mettre en place des contrôles soutenus dans la préparation de la paie (suite à Phenix).

Programme de surveillance continue fondée sur le risque : Services aux Autochtones Canada a évalué les processus suivants en 2017-2018 : les subventions et contributions; les services de santé non-assurés fournis aux personnes et collectivités des Premières Nations et des Inuits hors contrat avec ESC, les services de santé non-assurés : contrat ESC, les revenus, les montants reçus et les montants à recevoir, les achats, les montants à payer et les paiements et les contrôle généraux de la technologie de l'information.

Les contrôles clés, testés dans le processus administratif de Services aux Autochtones Canada en 2017-2018, ont été établis comme fonctionnant efficacement et n'ont pas permis de détecter de déficiences significatives. Cependant, certaines opportunités d'améliorations ont été identifiées et sont mentionnées ci-dessous:

- Amélioration continue de la demande de départ d'employé en ligne;
- Améliorer l'assurance de la qualité pour les opérations de paie;
- Améliorer la gestion des comptes à recevoir; et
- Amélioration du contrôle des accès aux systèmes et accord de niveau du service fournis par les fournisseurs de services externes.

4.0 Plan d'action en fonction du risque

4.1 Progrès du plan de surveillance en fonction du risque au cours de l'exercice 2017-2018

SAC a mené ses activités de surveillance continue fondée sur le risque conformément au plan d'action en fonction du risque, comme indiqué dans le tableau suivant.

Progrès réalisés au cours de l'exercice 2017-2018	
Plan cyclique de surveillance continue de l'exercice précédent pour l'exercice en cours	État d'avancement Terminé comme prévu
Subventions et contributions	Oui
Paie	Oui
Services de santé non-assurés - Contrat pour les dépenses de fonctionnement sous Express Scripts Canada (ESC)	Oui
Services de santé non-assurés – Dépenses de fonctionnement non-ESC	Oui
Contrôles généraux de la technologie d'information	Oui
Revenus, montants reçus et débiteurs	Oui
Achats, créditeurs et paiements	Oui

4.2 Plan d'action pour le prochain exercice financier et les exercices subséquents

SAC va exécuter un programme de surveillance fondée sur le risque pour l'année de transition 2018-2019 pendant que les processus administratifs des anciens ministères sont intégrés. Pour les années subséquentes, un programme de surveillance à long terme sera préparé et fondé sur une évaluation de risque complet des processus administratifs intégrés de SAC.

Fondé sur l'environnement de risque et de la couverture préalable de Santé Canada et Affaires Autochtones et du Nord Canada, SAC évaluera des contrôles financiers clés dans cinq processus en 2018-2019 :

Procédure	Risque	2018-19
Services de santé non-assurés : contrat Express Script Canada (ESC)	Élevé	Test
Services de santé non-assurés : hors contrat ESC	Élevé	Test
Subventions et contributions	Élevé	Test
Rapports financiers	Élevé	Test
Passifs de revendications en litiges	Moyen	Test
Achats, créditeurs et paiements	Moyen	Test